

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 68 (1917)
Heft: 1

Rubrik: Confédération

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Groupés sur une surface relativement petite (environ 2 ha), au bord du chemin du val de Tourtemagne, les vieux sapins du Taubenwald formaient un groupe de forêt très remarqué des nombreux touristes qui annuellement parcourent l'intéressante vallée. Ils sont cités dans différents ouvrages botaniques.

Au point de vue pittoresque, la disparition des vieux épicéas est évidemment regrettable. Depuis plusieurs années déjà, la commune en avait demandé la coupe. L'administration forestière s'efforçait de conserver ces vénérables représentants des siècles passés.

Mais voilà que survint la guerre et avec elle la hausse considérable du prix des bois. Il ne fut plus possible d'interdire à la commune de réaliser ce capital (une grosse somme pour une petite commune valaisanne), et cela d'autant plus que ces plantes dont l'accroissement était dès longtemps terminé allaient en se détériorant.

Quelques beaux spécimens ont cependant été conservés et encadrent encore la petite chapelle du Taubenwald.

Sion, le 26 novembre 1916.

Ad. de Werra, inspecteur forestier.

CONFÉDÉRATION.

Ecole forestière. Au commencement du semestre d'hiver 1916/1917, 18 étudiants nouveaux ont été admis à suivre les cours. L'école forestière compte actuellement 62 étudiants, tous d'origine suisse, qui se répartissent comme suit entre les cantons: Grisons 10, Berne 8, Zurich 6, Vaud et Glaris, chacun 5, Fribourg 4, St-Gall, Neuchâtel, Valais et Argovie, chacun 3, Schwyz, Schaffhouse, Soleure et Tessin, chacun 2, Obwald, Bâle-Campagne, Appenzell Rh.-Ext. et Thurgovie, chacun 1.

L'école a eu à déplorer le décès de l'étudiant M. *Jakob Weber*, de Murgenthal (Argovie), que la maladie avait tenu éloigné des cours pendant sa première année d'études.

Onze internés allemands ont été admis à suivre quelques cours. Quelques-uns seulement sont des techniciens forestiers; la plupart sont des gardes forestiers ou forestiers auxiliaires ayant étudié déjà en Allemagne dans des écoles secondaires.

Le „Forstverein“, qui ne groupe plus aujourd'hui qu'un quart environ des étudiants de l'Ecole forestière, a fêté joyeusement le traditionnel arbre de Noël, le samedi 16 décembre. Entourés de la plupart de leurs professeurs et d'anciens accourus à leur appel, de près et de loin, les jeunes ont fait passer à leurs invités quelques heures charmantes. Ces réunions, tout intimes et qui ont conservé leur délicieux cachet de simplicité et de gaîté, constituent un moment de détente dont jouissent vieux et jeunes. Il est bien regrettable que l'élément welsche

brille actuellement par une absence complète au sein du „Forstverein“. Il n'en était pas ainsi voilà 20 et 30 ans. Les circonstances actuelles, pendant lesquelles il importe de serrer les rangs et de s'unir étroitement autour du drapeau fédéral, nous font regretter doublement cette abstention. Souhaitons qu'elle soit dûe au hasard et qu'elle puisse bientôt prendre fin.

— Le conseil de l'Ecole polytechnique, sur la proposition de la conférence spéciale de la section forestière, a approuvé un nouveau *Règlement concernant l'examen scientifique pour le brevet d'éligibilité aux emplois forestiers supérieurs, fédéraux et cantonaux*. Il porte la date du 20 novembre 1916 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1917. Ce règlement remplace celui du 29 juillet 1904.

— Le conseil de l'Ecole polytechnique fédérale vient de prendre une décision heureuse: il a décidé la réintroduction, dans le programme d'études, du cours pratique d'arpentage et du tracé de chemins. Ce cours, d'une durée de trois semaines, fut donné en 1908 et 1909. Une décision du conseil d'école, du 21 mai 1910, l'avait supprimé. On avait estimé alors que l'allongement à 1 $\frac{1}{2}$ an du stage pratique rendait ce cours superflu. L'expérience a montré que tel n'est pas le cas; aussi cette suppression a-t-elle été généralement regrettée.

Tout est donc bien qui finit bien: le dit cours, qui est prévu au plan normal de l'école forestière, sera repris dès 1917. Il rentrera exclusivement dans le domaine de l'école, dont un de ses professeurs assumera la direction. Pour l'instant, c'est M. le professeur Zwickly qui aura à s'en occuper. Le programme élaboré par ce dernier a été sanctionné par le conseil de l'école polytechnique.

CANTONS.

Vaud. A Veytaux-Montreux est décédé, au commencement de décembre, M. *Albert Masson*, ancien syndic et juge de paix, un agriculteur distingué qui s'est occupé activement et avec une compétence remarquable de questions forestières. M. Masson a eu le mérite de savoir, parmi les premiers et avant de nombreux forestiers, discerner les avantages de la méthode du contrôle. Et il eut ce mérite, plus grand encore, d'avoir su passer à son application pratique. A l'assemblée générale de la Société des forestiers suisses de 1885, à Chillon, M. l'inspecteur forestier *Ch. Bertholet* avait présenté un rapport sur la „détermination du matériel, de l'accroissement et de la possibilité dans les forêts jardinées“. Le forestier français *Gurnaud*, l'initiateur de la méthode du contrôle, qui assistait à la réunion, fut invité à prendre part à la discussion. Il présenta un mémoire sur sa méthode. Séduit par la nouveauté de ce mode de faire et par ses avantages pratiques, M. l'ingénieur *H. de Blonay* décida de l'appliquer dans sa forêt du Dévin (Pleïades),